

## CONTRAT DE CONFIDENTIALITÉ

Ce Contrat de Confidentialité (le "Contrat") est conclu entre **PRESTIGE BUSINESS CLUB** (le "Propriétaire") et tout adhérent, collaborateur ou personne impliquée dans le projet (le "Bénéficiaire") (collectivement désignés les "Parties") à partir de la date de signature.

### 1. Définitions

a. "Informations confidentielles" : Toute information, donnée, document ou autre élément, qu'il soit écrit, verbal, électronique ou graphique, qui est divulgué par le Propriétaire au Bénéficiaire, et qui est considéré comme confidentiel.b. "Utilisation" : L'accès, la consultation, la transmission, la copie, la distribution, la modification ou toute autre utilisation des Informations confidentielles.

### 2. Confidentialité

a. Le Bénéficiaire s'engage à maintenir la confidentialité des Informations confidentielles et à ne pas les divulguer à des tiers sans le consentement écrit préalable du Propriétaire.b. Le Bénéficiaire ne peut utiliser les Informations confidentielles qu'aux seules fins de participation au business club et de réalisation des objectifs du projet.

### 3. Protection des Informations confidentielles

a. Le Bénéficiaire s'engage à prendre toutes les mesures raisonnables pour protéger les Informations confidentielles contre toute divulgation, utilisation ou accès non autorisés.b. Le Bénéficiaire doit informer immédiatement le Propriétaire de toute violation de la confidentialité ou de toute utilisation non autorisée des Informations confidentielles.

### 4. Durée

Ce Contrat de Confidentialité entre en vigueur à la date de signature et reste en vigueur pendant toute la durée de la participation du Bénéficiaire au business club et pendant une période de [indiquer la durée] après la fin de cette participation.

### 5. Clause de Non-Concurrence

Le Bénéficiaire s'engage à ne pas engager, directement ou indirectement, une activité concurrente avec le Propriétaire pendant la durée de sa participation au business club et pendant une période de [indiquer la durée] après la fin de cette participation.

### 6. Résiliation

Ce Contrat peut être résilié par écrit par l'une ou l'autre des Parties en cas de violation substantielle des obligations de confidentialité énoncées dans ce Contrat.

### 7. Loi applicable et juridiction compétente

Ce Contrat sera régi et interprété conformément aux lois en vigueur [indiquer le pays ou l'État]. Tout litige découlant de ce Contrat sera soumis à la juridiction exclusive des tribunaux compétents de [indiquer la juridiction compétente].

**En signant ce Contrat, les Parties reconnaissent avoir lu, compris et accepté tous les termes et conditions énoncés.**

Propriétaire : PRESTIGE BUSINESS CLUB

Date :

Signature :

Bénéficiaire :

Date :

Signature :